



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 13 octobre 2011

Le président, M. Jean-Marc Jaquier, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.
Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.
Il remercie l'huissier et le personnel communal pour la mise en place de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 70 Conseillers et Conseillères.
2 personnes sont excusées (Mme Catherine Labouchère et M. Daniel Richard).
Il y a 1 absent (M. Manfred Schumacher).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer. Il rappelle que pour chaque intervention, l'usage du micro est vivement souhaité afin de faciliter le travail de la secrétaire.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour selon la convocation du 4 octobre suite à la démission d'un Conseiller et l'assermentation d'un nouveau, ainsi qu'au report du préavis N° 6 relatif à la motion de Mme Claudine Bovet «Déchetterie communale de Gland: pour la mise en place d'un système d'identification des usagers» dont le bureau avait accepté le délai supplémentaire requis par la Municipalité. Ce préavis sera traité lors du Conseil du 17 novembre.

Le bureau du Conseil a reçu deux postulats et trois interpellations.

Postulat de M. David Mayer intitulé «Et si on jumelait Gland?». Le président demande au postulant s'il désire développer son postulat séance tenante.

M. Mayer répond par l'affirmative.

Postulat de Mme Charlotte Gabriel intitulé «Pour un cinéma "open air" durant la période estivale». Le président demande à la postulante si elle désire développer son postulat séance tenante.

Mme Gabriel répond par l'affirmative.

Interpellation de M. Michael Rohrer intitulée «Chemin des rives du lac prévu par le Plan directeur cantonal: quel est l'état de la situation des servitudes?».

Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à M. Rohrer s'il désire développer son interpellation séance tenante. M. Rohrer répond par l'affirmative.

Interpellation de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro intitulée «Etat des lieux de l'avancement de la révision du Plan directeur communal».

Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à M. Ribeiro s'il désire développer son interpellation séance tenante. M. Ribeiro répond par l'affirmative.

Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Les Autorités du canton de Vaud se mettraient-elles à genoux devant la Municipalité de Gland?».

Le président s'assure que cette interpellation est soutenue par cinq membres. Etant le cas, il demande à M. Favez s'il désire développer son interpellation séance tenante. M. Favez répond par l'affirmative. Les postulats et interpellations seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2011.
3. Communications du bureau.
4. Assermentation d'un Conseiller.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal N° 1** relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2011 – 2016.
7. **Préavis municipal N° 2** relatif à l'autorisation générale de statuer sur:
 - l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières;
 - l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales.
8. **Préavis municipal N° 3** relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2011 – 2016.
9. **Préavis municipal N° 4** relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2011 – 2016.
10. **Préavis municipal N° 6** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'établissement de l'avant-projet de piscine couverte sur la parcelle 91 au lieu-dit Montoly.

Première lecture

11. **Préavis municipal N° 7** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration d'un «objectif communal du logement».

Autres objets

12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Lino Finini demandant «d'étudier la mise en place d'un éclairage pour la piste finlandaise sise au Centre sportif En Bord».
13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln demandant «de trouver rapidement une solution pour la mise à disposition de bennes de tri pour les matériaux urbains recyclables».
14. Postulat de M. David Mayer « Et si on jumelait Gland?»
15. Postulat de Mme Charlotte Gabriel intitulé «Pour un cinéma "open air" durant la période estivale».
16. Interpellation de M. Michael Rohrer intitulée «Chemin des rives du lac prévu par le Plan directeur cantonal: quel est l'état de la situation des servitudes?».
17. Interpellation de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro intitulée «Etat des lieux de l'avancement de la révision du Plan directeur communal».
18. Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Les Autorités du canton de Vaud se mettraient-elles à genoux devant la Municipalité de Gland?».

Divers

19. Divers + Propositions individuelles.

Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 15 septembre 2011.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2011.

3. Communications du bureau

- Le 5 septembre, le bureau a rencontré la Municipalité dans le but de préparer la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 28 septembre, reçu la lettre de démission de M. Michael Golay, lecture en est faite.
- Le bureau a participé le samedi 1^{er} octobre au traditionnel tir de l'amitié organisé par la Municipalité et grâce à quelques renforts, il s'est classé 12^e sur 15 équipes inscrites. La participation du bureau à cette manifestation constitue un moment agréable de franche amitié et le président recommande aux successeurs de perpétuer cette représentation du Conseil au tir de l'amitié initiée sous la présidence de Mme Girod.
- Le 10 octobre, le bureau a rencontré la Municipalité dans le but de préparer la séance de Conseil communal du 17 novembre prochain.

4. Assermentation d'un Conseiller

Mme Gilliland au nom du GdG présente M. Evan Lock remplaçant M. Michael Golay, démissionnaire. M. Lock habite Gland depuis 2003, il est marié et père de 2 enfants. Formé comme agent de voyage, il est arrivé aux CFF en 1986 et travaille depuis 2002 à la gare de Gland comme responsable de point de vente. Il apprécie le sport en général et suit les matches de football et de rugby. Il aime les voyages et consacre du temps à sa famille. Il suit les séances de préparation au Conseil depuis plusieurs mois, il se réjouit de vivre cette nouvelle expérience et mieux comprendre la gestion de la commune. Les questions concernant le logement, les transports et la culture l'intéressent plus particulièrement.

- Le président invite M. Lock à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 71.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérard Cretegny, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Référendum et initiative**: le référendum intitulé «Halte à la confiscation des rives glandoises» a abouti avec 1701 signatures valables, 1115 étaient nécessaires. Il sera donc soumis au vote populaire et la date de la votation sera fixée par le Canton dont la décision est attendue.

L'initiative demandant la gratuité des transports publics pour tous les enfants scolarisés à Gland a abouti avec 1126 signatures valables, 1114 étaient nécessaires. Sur le fond, cette initiative ne respecte pas le principe de la séparation des pouvoirs et doit être invalidée. C'est le Conseil communal qui

dispose de ce pouvoir et un préavis sera présenté dans ce sens par la Municipalité lors du prochain Conseil.

• **Personnel communal:** un apprenti, agent d'exploitation, engagé en août a quitté sa place à la voirie en septembre. Il a été remplacé par M. Didier Dépraz.

• **Divers:** le prochain président de Grand Conseil pour la période de juillet 2012 à juin 2013 et sous réserve des résultats des élections cantonales du printemps devrait être glandois, en la personne de M. Philippe Martinet, ancien membre du Conseil. Une fête sera organisée le 4 septembre 2012. Les communes du district par l'intermédiaire de leurs syndics nous ont déjà assuré de leur participation financière. Merci à elles pour leur solidarité.

La Municipalité avait promis de fournir sur papier la répartition des dicastères. Ces derniers étant disponible sur le site Internet, chacun à la possibilité de télécharger le document. Les Conseillers ne disposant pas de service Internet recevront le document par courrier postal.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

• **Routes:** les travaux d'entretien du réseau routier ont débuté et ont pu être réalisés à satisfaction, même si l'entreprise a pris un peu d'avance sur ce qui avait été annoncé créant quelques soucis au chemin des Tilleuls; des excuses ont été faites et les travaux ont repris selon le planning prévu. Les travaux de la rue de Mauverney eux, à cause du mauvais temps du 9 octobre, sont reportés au 16.

• **Collaboration EVAM – Commune:** le programme d'occupation des migrants sur le territoire de la commune a débuté le 4 octobre et se prolongera jusqu'à la fin du mois. Les 6 migrants, équipés par la commune, sont accompagnés d'un coordinateur de l'EVAM. Il s'agit de travaux de nettoyage, de démolition et d'évacuation d'éléments sur la parcelle du chenil en Ruyre. La voirie intervient selon les besoins et le type de travail ou de matériel. Nous ne pouvons que nous féliciter de la qualité du travail effectué par les migrants.

• **Déchets, financement de la gestion dans les communes:** le Conseil d'administration de la SADEC a décidé le 29 septembre qu'un projet de règlement communal selon le principe du pollueur-payeur sera proposé aux 61 communes dont il a la charge et ce afin de disposer d'un règlement uniforme. Cette prise de position a trouvé, via le communiqué du Conseil d'Etat du 11 octobre, une validation "étatique". En effet, il considère que la Loi fédérale est assez claire et n'est pas favorable à une législation cantonale. Il invite les communes à poursuivre leurs efforts afin de mettre en conformité leurs règlements. Par ce biais, la SADEC va pouvoir offrir aux communes une assistance dans la présentation d'un règlement type avec le soutien du SESA.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

• **Sport:** la patinoire sera à disposition de la population du 25 novembre 2011 au 4 mars 2012. L'inauguration aura lieu le 28 novembre et le Conseil y est invité.

• **Finances:** un entretien a eu lieu ce 13 octobre entre M. le Municipal et une personne de la Cour des comptes concernant la politique de la commune par rapport aux droits de superficie, aux tarifs, aux renouvellements et aux conditions cadres.

Le budget 2012 est pratiquement terminé et malgré une hausse des recettes fiscales de 3,6 Mio ou 10%, il sera déficitaire de l'ordre de 1,7 Mio, mais avec une marge d'autofinancement de 2,9 Mio.

Les éléments forts de ce budget sont:

- l'important renforcement de l'Administration au niveau postes de travail;
- l'explosion des frais de la Petite enfance de Fr. 470'000.- environ;
- l'augmentation des charges pour l'OMSV soit un peu plus de Fr. 100'000.-;
- le passage de 5 à 7 à la Municipalité;
- les charges de la Step qui ont augmenté suite à la réévaluation des équivalents habitants;
- la réforme policière;
- la péréquation qui nous est défavorable.

Cette péréquation est toujours effectuée sur la base des résultats de l'année 2010, période durant laquelle on avait vu un peu plus de 10 Mio de recettes aléatoires. Dans celles-ci, les gains immobiliers, les droits de mutations, les droits de successions, sont des recettes dont le 50% doit retourner à l'Etat. En ce qui concerne les personnes frontalières, il s'agit de 30%.

Pour ce poste, c'est plus de 5 Mio que l'on devrait mettre dans la péréquation 2012. Après négociations avec le Canton, ce dernier a accepté que dans les comptes nous réduisions le montant de la péréquation de 3 Mio, mais en juillet et août 2012, la Municipalité devra présenter un document au Conseil d'Etat pour qu'il accepte définitivement, sur la base des résultats effectifs à ce moment-là, que l'on n'ait pas besoin de payer le 4^e acompte au Canton, si non c'est 3 Mio de plus de déficit.

Procédure concernant la gestion d'emprunts. A chaque fois qu'un emprunt est à renouveler, la Bourse envoie à plusieurs établissements bancaires ou à des courtiers une demande d'offre pour une date et une heure bien précises. Sur l'ensemble des offres reçues, les 2 meilleures sont retenues, puis en collaboration avec le boursier, sur la base de ces dernières, une nouvelle négociation est entreprise pour attribuer le nouvel emprunt à l'établissement le plus favorable. Cette procédure est protocolée. Le boursier conserve l'ensemble des offres retenues de manière à ce que la Commission des Finances ou celle de gestion puissent avoir l'accès aux pièces à disposition de manière claire.

Mme Florence Golaz, municipale (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Police du commerce:** la Municipalité autorise les commerçants à ouvrir leurs magasins les jeudis 15 et 22 décembre jusqu'à 22h, conformément à l'art. 7 du Règlement sur l'ouverture des magasins. Ces autorisations sont accordées moyennant le respect des dispositions de la Loi sur le travail.
- **Transports:** une réunion a été initiée par M. le Conseiller d'Etat François Marthaler et les représentants des communes de La Côte avec gares concernant le nouvel horaire CFF Romandie 2013. Cette réunion a été provoquée par l'annonce que les ICN en direction d'Yverdon et Neuchâtel ne s'arrêteront plus à Nyon et à Morges. La discussion a permis de vérifier que les trains de 6h et de 7h maintiendront ces arrêts, de même que 4 trains du soir dès 20h. En journée, il semble possible que 4 ou 5 ICN s'arrêteront tout de même sur La Côte. Pour les autres connections, il faudra dorénavant changer à Lausanne, au lieu de Nyon ou Morges. Pour la gare de Gland, il y aura toujours deux trains par heure RegioExpress dans chaque direction, mais il n'y aura plus d'InterRegio pour le Valais. Les RegioExpress se prolongeront en alternance jusqu'à Vevey ou Palézieux et Romont. La principale nouveauté concernera le matériel roulant avec la mise en service des rames à deux étages Duplex Regio. Ces rames au plancher surbaissé pour un accès de plain-pied offriront 33% de places assises supplémentaires.

Les bus nocturnes de l'association Noctambus et exploités par les Transports publics genevois ont connu une forte croissance de 20% au niveau de la fréquentation en 2010. Pour rappel, deux bus, dont le terminus se trouve à Gland, complètent l'offre ferroviaire les vendredi soir et samedi soir avec des départs de la Gare Cornavin à 1h45 et 3h45.

- **Vélopas:** la dernière station du réseau, financée par la banque Swissquote, sera installée sur la place de la Gare au printemps, lors de la pose du nouveau revêtement de la place. Le réseau Vélopas La Côte compte 296 abonnés et 6000 transactions. Les principaux utilisateurs sont les pendulaires. A Gland, on compte par exemple 45 trajets par semaine entre la gare et la Lignière.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Social:** suite au bilan du mois de juin, présenté par M. Collaud, montrant une hausse de demandeurs du Revenu d'Insertion (RI) plus importante sur la Côte par rapport aux autres régions du canton, l'on peut dire que le trend reste très marqué et ne va certainement pas faiblir. Ceci est dû tout

particulièrement aux bénéficiaires de l'Assurance chômage qui, n'ayant plus droit à ces prestations, se retrouvent à l'Aide sociale, suite à la nouvelle loi entrée en vigueur.

La mise en place des PC familles dès le 1^{er} octobre va permettre à certains bénéficiaires du RI de sortir de l'Aide sociale. Plusieurs d'entre eux ont déjà été contacté au niveau du district et vont prochainement être pris en charge par les Agences d'assurances sociales.

En ce qui concerne les CMS, la tendance sur la Côte est nettement plus affirmée en comparaison des autres régions du canton. Si l'on prend en compte le vieillissement de la population, spécialement les personnes âgées de plus de 80 ans, les dernières statistiques ou projections du SCRIS sur les 20 prochaines années indiquent une progression du double de celle prévue au niveau cantonal. Il va falloir anticiper les besoins et surtout être prêt en temps voulu avec des structures et des moyens en relation avec les besoins de cette "clientèle".

- **Culture:** l'exposition des peintres et sculpteurs se tiendra du 20 au 30 octobre et le week-end des artisans du 11 au 13 novembre à Grand Champ. Du 3 au 25 novembre, Mme Catalina Zagni-Butticaz présentera ses œuvres au Foyer du théâtre de Grand Champ. Il s'agit d'huiles sur toile et sa technique toute particulière consiste à faire vivre divers matériaux comme du plâtre ou des émaux au cœur de ses tableaux.
- **Fête multiculturelle:** a été un réel succès. Les divers stands de nourriture ainsi que le spectacle de danses ont été fort appréciés. Nyon TV en propose actuellement des reflets filmés dans son émission «La caméra en balade».

M. Thierry Genoud, municipal (Bâtiments et urbanisme).

- **Plage de la Dullive:** la Municipalité a pris la décision suite à une détermination frileuse du Canton de partir sur un ponton avec une plate-forme pour avoir un accès à l'eau. Les mandataires y travaillent afin de trouver des variantes intéressantes pour l'accès à une zone "baignable" dans l'anse de la Dullive L'étude de l'aménagement de la rive continue avec une partie en escaliers, avec une buvette, sans oublier les connexions aux transports publics et les liaisons piétonnes, soit avec la plage de la Falaise, soit avec la plage de Dully.
- **Perrerets:** l'appel d'offre est paru le 11 octobre dans la FAO concernant la réfection de tout ce qui est technique et des façades de l'enveloppe thermique des Perrerets. Il est aussi sur le site "simpa.ch". Le retour des offres est attendu pour fin novembre et le choix du lauréat sera pour mi-décembre. Le 2^e tour, afin de choisir le projet, aura lieu en février 2012.
- **Plan d'extension partiel «Villa Prangins-La Crique»:** l'enquête complémentaire concernant ce PEP est prévue pour fin octobre, début novembre pour un nouveau cheminement qui reliera le cheminement des Toblerones à celui existant du Golf pour aller sur Prangins.
- **Place de la gare:** du 21 octobre au 11 novembre, des perturbations dues à la fermeture de la route de Begnins sont prévues afin de permettre la continuation des travaux. Les solutions de remplacement seront indiquées.
- **Communet-Borgeaud:** il est précisé que la commune est propriétaire de 10% du plan de quartier Communet-Borgeaud avec une surface de terrain d'env. 7'000 m² et 2 domaines publics, ce qui représente env. 7'100/7'200 m² de plancher habitable sur l'entier du Communet-Borgeaud.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Accueil de la Petite enfance:** l'Assemblée intercommunale du RAT s'est tenue le 6 octobre à Trélex. Le Conseil intercommunal a traité de 4 préavis concernant: l'autorisation de plaider; les compétences pour dépenses exceptionnelles; les rétributions des Autorités pour la législature; le budget. Ils ont tous été acceptés.
- **Caravane dentaire du district de Nyon:** l'assemblée générale a eu lieu à Crans le 29 septembre. Le budget pour un programme de prophylaxie dentaire dispensé aux élèves dès la rentrée 2012-2013 a été accepté. Lors de cette assemblée, les nouveaux membres du comité ont été désignés, Mme Girod

représente la commune de Gland qui est aussi la commune boursière. En plus des contrôles, la clinique prodigue des soins pour les enfants dont les parents le souhaitent. Un nouveau logo pour la clinique dentaire a été créé.

- **Centre de loisirs des Jeunes:** le 5 novembre à Montoly aura lieu une journée porte-ouverte. Chacun est le bienvenu pour découvrir les activités des jeunes ainsi que leur nouvelle terrasse.

Avec l'arrivée de M. Patrick Vallat, le nombre de Conseillers présents passe à 72.

PRAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 1 relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2011 – 2016.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 1 relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2011 – 2016, soit:

- d'octroyer à la Municipalité les compétences financières de Fr. 50'000.-- par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2011 - 2016.

7. Préavis municipal N° 2 relatif à l'autorisation générale de statuer sur: **- l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières;** **- l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales.**

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances précise que la Commission s'est plus particulièrement penchée sur le 2^e alinéa car il s'agit-là d'un objet nouveau. Elle avait envisagé de limiter les compétences à Fr. 50'000.-, mais en se basant sur un principe de réalité, les Fr. 50'000.- auraient pu s'avérer insuffisant aussi la Commission a accepté d'aller dans le sens de la Municipalité, puis il lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Hill: maintenant que la société SOFREN SA a été créée dans la région, devons-nous participer dans cette société en sachant que TéléDôle a fait des pertes et qu'il a fallu mettre de l'argent à fonds perdus, quel est le risque pour la commune?
- M. Collaud: concernant SOFREN, ce serait le Conseil régional qui devrait entrer dans le Conseil d'administration, cela ne touche pas la commune, il n'y a pas de risque. Quant à TéléDôle, il s'agit d'une SA et nous avons aussi donné un cautionnement et que pour entrer dans le capital de cette SA avec l'agio payé en plus, Fr 500'000.- avaient dû passer devant le Conseil communal plus un cautionnement de Fr. 500'000.-. Cela avait été validé devant le Conseil communal

- M. P. Regazzoni: ne comprend pas dans quel genre de société privée commerciale la commune pourrait devoir rentrer.
- M. Collaud: il pourrait très bien y avoir une société pour le développement durable, ou pour le traitement des déchets, ou pour des logements, donc plusieurs choses sous forme de société anonyme, mais qui serait avec une approche commerciale.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité et une abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 2 relatif à l'autorisation générale de statuer sur:

- *l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières;*
- *l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales,*

soit:

- *d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur:*
- *l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières;*
- *l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales;*
dont la valeur n'excède pas Fr. 100'000.-- par cas, charges éventuelles comprises, pour la durée de la législature 2011 - 2016.

8. Préavis municipal N° 3 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2011 – 2016.

- M. Rohrer, rapporteur de la Commission technique rectifie le nom de Mme Biaggio puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité et une abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 3 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2011 – 2016, soit:

- *d'accorder l'autorisation générale de plaider à la Municipalité pour la durée de la législature 2011 - 2016.*

9. Préavis municipal N° 4 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2011 – 2016.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Hill: existe-t-il des critères de sélections et analyses des banques avant de les choisir?
- M. Collaud: le critère le plus important est celui de la liquidité. Lors d'un placement d'argent, il ne faut pas dépasser 3 mois et il est important de savoir si l'établissement aura la trésorerie nécessaire pour rembourser dans les 3 mois. L'autre critère est clairement au niveau du taux d'intérêt. Concernant les établissements suisses et de Postfinance, l'on estime, sur la base d'aujourd'hui, que tous ces établissements sont sûrs et qu'il n'y a pas de problème de trésorerie. Pour ces raisons là, l'on ne va pas

avec des prêts auprès d'autres communes ou le Conseil régional. Si l'on fait un placement pour 1 mois ou 3 mois, il faut que cet argent soit disponible à la fin du terme.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 4 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2011 – 2016, soit:

- *la Municipalité est autorisée d'une manière générale à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2011 – 2016;*
- *la présente autorisation est valable pour la durée de la législature 2011 – 2016.*

10. Préavis municipal N° 5 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'établissement de l'avant-projet de piscine couverte sur la parcelle 91 au lieu-dit Montoly.

- M. Cosandier, rapporteur de la Commission technique lit d'abord les vœux de la Commission: *«Au vu de l'objectif visé sur le volet énergétique, la Commission demande à la Municipalité d'avoir exclusivement recours à des entreprises spécialisées pour les postes CVS (chauffage, ventilation et sanitaire) qui ont déjà des références en matière de réalisation d'installations pour ce type de construction. Elle souhaite également que la Municipalité intègre dans sa réflexion un concept d'accès au site pour les transports individuels et les transports en commun. L'impact généré par le trafic devra être présenté à la Commission technique lors du résultat de l'étude de l'avant-projet.»*, puis il lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

- M. Hill: les spécialistes mandatés vont-ils contacter la Fédération internationale de natation (FINA) afin d'avoir son opinion concernant l'infrastructure de la piscine?

- M. Genoud: toutes les instances seront associées au développement et il y a déjà eu des contacts afin de donner les meilleures installations possibles.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 avis contraire et sans abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 5 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'établissement de l'avant-projet de piscine couverte sur la parcelle 91 au lieu-dit Montoly, soit:

- *d'accorder le crédit de Fr. 321'900.-- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 321'900.--.*

PREMIERE LECTURE

11. Préavis municipal N° 7 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'élaboration d'un «objectif communal du logement».

- La séance est agendée le 2 novembre 2011 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Christian Gander, PLR. *Membres:* Line Gilliland, GdG, - Evan Lock, GdG, - Jacques Carpentier, soc – Jean-Michel Favez, soc – Marco Fulvio Amado Ribeiro, Vert – Pascal Regazzoni, UDC.

+ Commission des Finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Lino Finini demandant «d'étudier la mise en place d'un éclairage pour la piste finlandaise sise au Centre sportif En Bord».

Le président précise tout d'abord que le rapport rendu, quelque peu succinct, ne répond pas sur de nombreux points aux attentes et aux diverses questions que tout un chacun pourrait se poser quant au travail de la Commission et aux divers aspects traités par celle-ci. Eu égard au postulant et au sujet du postulat, eu égard aux divers intervenants dans l'établissement de la réponse, eu égard au représentant de la Municipalité présent lors de la séance, ainsi que tous les membres de la Commission, nous ne pouvons cautionner que de tel rapport puisse être d'une façon acceptable de rapporter sur un préavis ou une réponse municipale. Les rapports de Commissions du Conseil communal de Gland respectent un canevas que le bureau veillera à faire appliquer à l'avenir.

- M. Clerc, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale telle que présentée.
- La discussion est ouverte.
- M. Cosandier: ne pourra pas se prononcer et voter au vu de ce rapport trop succinct. Il serait bien d'avoir un rapport plus étoffé et de reporter ce point au prochain Conseil.
- M. J.-Ph. Genoud: au vu du rapport présenté aux membres de la Commission, plusieurs de celle-ci avaient émis le vœu de compléter ce rapport. Ils n'ont pas été suivi, aussi la Commission a préparé un complément au rapport afin d'expliquer ce qui s'est passé. (Cf annexe)
- M. Finini: regrette que le rapport ne permette pas de juger si le travail de la Commission a été bien fait ou non. Il précise que le travail a été bien fait et que toutes les questions qui devaient être posées l'ont été. En temps que postulant, il ne souhaitait pas entrer en matière sur un budget excédent les 40 à 50 mille francs, montant qu'il envisageait comme étant raisonnable pour ce type de ce projet. Au vu des montants articulés plus élevés, il pense que dans la commune il y a d'autres priorités et pour cette raison, il est d'accord avec la réponse de la Municipalité.
- M. Fargeon: dans le rapport il est mentionné: ...l'excellent dossier fourni par la S.E.I.C. Il précise qu'il s'agit d'un dossier fourni par le Service technique communal sur base des informations obtenues auprès de la S.E.I.C.
- M. Cosandier: rappelle qu'il avait demandé le renvoi.
- M. Fargeon: les informations supplémentaires apportées par d'autres membres de la Commission devraient permettre une meilleure compréhension pour le Conseil et ainsi ne pas renvoyer cet objet. De plus, le postulant lui-même a dit que la réponse le satisfaisait.
- M. Favez: soutient la demande de renvoi ce qui permettra d'avoir un rapport écrit dans les archives sur un sujet quand même important.
- Mme Girod: s'agissant d'un report, il faudra reprendre la discussion exactement là où elle en est restée. Il n'y aura pas de nouveau rapport.
- M. Gander: le procès-verbal de ce soir peut suffire sans qu'il n'y ait de nouveau rapport.

- M. Hill: ne peut pas voter sur un rapport de 4 lignes, même si le postulant a raison de retirer sa demande. Est-il possible de soumettre le rapport complémentaire?

Le président précise que ce rapport complémentaire sera joint au présent procès-verbal.

- M. Marandola: aurait souhaité avoir le rapport complémentaire avant ce soir, c'est pourquoi il ne peut voter sur un document à venir.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le renvoi.

Le président rappelle qu'il faut un cinquième des membres présents pour renvoyer l'objet.

Décision

Le Conseil communal rejette la proposition de renvoi. Il fallait 15 voix pour l'accepter et il n'y en avait que 14.

- La discussion est ouverte sur la réponse municipale.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, 2 avis contraires et 17 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Lino Finini demandant «d'étudier la mise en place d'un éclairage pour la piste finlandaise sise au Centre sportif En Bord».

13. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln demandant «de trouver rapidement une solution pour la mise à disposition de bennes de tri pour les matériaux urbains recyclables».

- M. Freuler, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant de refuser la réponse municipale telle que présentée.

- La discussion est ouverte.

• M. Fargeon: signale une petite erreur dans une information qu'il a transmise à la Commission et lit le 2^e paragraphe de la page 2. Suite aux renseignements donnés depuis la séance par la Voirie, il s'avère que lors de ces dernières périodes, les personnes se sont bien "acclimatées" à ce nouveau système de tri proposé soit: alu, papier, verre et déchets et que cela fonctionne de mieux en mieux. La Municipalité a pris dans son budget la possibilité de mettre dans les futures zones de places de jeux le même système de tri. Page 1, dernier paragraphe: il précise que les containers pour déchets organiques existent toujours dans les Eco-points, sauf que l'on y retrouve tellement de déchets différents, compostables ou non, que la Voirie reprend ces éléments, les amènent à la déchetterie où ils sont triés en mettant ce qui est bon au compost et le reste est incinéré. Il comprend la frustration du postulant, mais ses propositions s'inscrivent dans des réflexions plus globales sur la gestion des déchets et ces réflexions ont évolué dernièrement au niveau politique avec des prises de décisions claires. Comme annoncé, la SADEC a décidé de réfléchir sur une question de prix par un règlement spécifique selon le principe du pollueur-payeur. Les mesures que l'on pourra mettre en place seront différentes entre les communes urbaines ou non urbaines. Le ramassage porte à porte n'est pas identique selon les matières et c'est peut-être à ce moment-là que l'on arrivera à des réflexions telles que proposées par le postulant. Il faut juste un peu plus de temps pour les appliquer.

- Mme Favez: regrette la lenteur avec laquelle sont menés les projets dans ce domaine. Elle rappelle le dépôt de son postulat «Biogaz» en 2008 demandant à la Municipalité un rapport sur l'opportunité de valoriser par compostage et méthanisation les déchets ménagers sur le territoire de la commune et de proposer des mesures permettant d'atteindre cet objectif. En décembre 2009, la Municipalité dans sa réponse disait sa conviction pour cette solution d'avenir vers laquelle elle allait bientôt se tourner ayant des contacts avec l'entreprise Germanier. Ensuite, Mme Favez lit les conclusions et les vœux

de la Commission d'alors. 2 ans se seront bientôt écoulés depuis l'acceptation de son postulat et l'on brûle encore des matières organiques qui pourraient diminuer d'un tiers le volume des sacs poubelles, si elles étaient triées et apportées à une usine de méthanisation. On obtiendrait du compost et du biogaz pour un coût moins élevé que l'incinération, il s'agit d'un bénéfice économique et écologique. C'est un moyen de diminuer le coût des taxes au sac ou au poids si elles sont perçues un jour. Il semble que la Commission du postulat de M. de Hadeln a eu quelques informations à ce sujet, qu'en est-il?

- M. Fargeon: rappelle que lorsque la Municipalité avait répondu en 2008, la Société Germanier avait quelques soucis de fonctionnalité et qu'elle a été 17 mois en sursis concordataire. Maintenant, elle a été reprise par une société externe qui est apte à répondre aux demandes de la Municipalité sur les bases désirées. Jusqu'à maintenant, il n'y avait aucun chiffre correct transmis au niveau des transports et de la gestion des déchets. Il y a aussi eu l'attente de la décision du TF sur le recours de la commune de Romanel et sur l'initiative Cornamusaz non prise en considération dernièrement par le Conseil d'Etat car ne correspondant plus à la Loi fédérale. Réflexion et travail vont se faire pour avoir un règlement unique sur l'ensemble du périmètre SADEC; une fois en vigueur, il sera possible de s'attaquer aux mesures, peut-être en 2012.
- Mme Favez: en 2008, la commune de Bussigny livrait déjà ses déchets à satisfaction. L'on aurait pu être un leader et faire la même chose. Si M. Germanier a eu des soucis c'est parce qu'il n'avait pas de matière première suffisante pour faire travailler son usine.
- M. Hill: une exposition sur l'énergie renouvelable s'est tenue dernièrement à Genève, le municipal concerné y-a-t-il participé?
- M. Fargeon: non, n'a pu s'y rendre car il met les priorités là où il faut.
- M. de Hadeln: si la Commission a refusé cette réponse c'est qu'elle ne répondait pas à 3 points simples demandés et, quelque soit le règlement, ne changeront pas, à savoir: a) une étude rapide pour améliorer le tri et son évacuation; b) de remplacer les poubelles sur la voie publique par des poubelles à plusieurs compartiments comme à la plage; c) intensifier la promotion des devoirs de recyclage, y compris en langue "étrangère". Il salue l'effort de vouloir faire un règlement communal mais cela n'empêche pas, en attendant, que l'on pourrait améliorer le tri du papier dans notre commune.
- M. Vallat: est frustré par le rapport de la Municipalité sur l'absence totale de planification. Il souhaite un minimum d'informations avec des intentions progressives par exemple pour les 5 à 10 prochaines années. A quand un préavis pour un concept? Il est mentionné qu'un mandataire a travaillé en 2010, l'on dit ce qu'il a fait, mais l'on ne donne pas le résultat de son étude. L'Etat de Vaud est très en retard par rapport à la Loi fédérale sur la gestion des déchets.
- M. Fargeon: l'étude du bureau d'ingénieurs est en partie réalisée. Quant à la planification, il espère pouvoir donner rapidement des informations. Il y a la volonté des communes de faire ce règlement, la ville de Nyon réfléchissant sur sa déchèterie et la gestion de ses déchets organiques. Toutes ces analyses, la SADEC les reprend avec elles. Le Conseil d'administration, sous sa présidence, travaille à la restructuration de la SADEC après le départ de la directrice. Nouvelle législature et volonté de l'ensemble des communes afin que la SADEC reprenne vie dans ce domaine et puisse donner rapidement des informations.
- M. Hill: ne met pas en doute les priorités du municipal. Il voulait savoir si la SADEC s'était organisée pour pouvoir participer aux événements se passant dans notre région.
- M. Fargeon: répète qu'actuellement la SADEC fonctionne avec une personne, lui-même. Cela fera partie des définitions du nouveau Conseil d'administration. Il n'est pas possible de demander aux 61 communes d'engager des frais supplémentaires pour du personnel ou des mises en œuvres de projets. Le projet sur lequel l'on se lance consiste en ce règlement des déchets et des conséquences que cela impliquent au niveau de cette nouvelle Loi; puis il faudra travailler sur l'obligation, dès fin 2012, d'aller amener un tiers des déchets du périmètre SADEC sur Tridel. Il est clair qu'actuellement, l'on n'a pas le personnel, ni la disponibilité de travailler de manière correcte et c'est pour cela que des mesures directes ont été prises.

- M. Monachon: le terme consommateur-payeur serait plus judicieux que pollueur-payeur. Le problème est mal pris. D'un côté, il y a des Autorités qui font le maximum pour recueillir ces déchets et de l'autre, il y a la chaîne commerciale avec des fabricants et des fournisseurs qui font des produits trop ou suremballés, les grands commerces ont des emballages surfaits. Il faudrait prendre le problème à la source en allant trouver ces fournisseurs et proposer des solutions plus adaptées à la consommation courante. Ce ne sera peut-être pas facile, mais stop aux taxes.
- M. Marandola: Région-Nyon entame-t-elle des discussions ou des réflexions au niveau des déchets?
- M. Cretegny: Région-Nyon n'est pas l'association qui va tout gérer. Elle a des compétences qui sont déléguées en termes d'organisation du territoire, de coordination et de planification de certains travaux. Concernant les déchets, c'est très clairement la SADEC qui s'en occupe. Parfois, il peut y avoir une collaboration pour des raisons de planification territoriale par rapport aux besoins de la SADEC.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 28 oui, 25 avis contraires et 16 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln demandant «de trouver rapidement une solution pour la mise à disposition de bennes de tri pour les matériaux urbains recyclables».

14. Postulat de M. David Mayer intitulé «Et si on jumelait Gland?».

Le président passe la parole à M. Mayer pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

Par 36 oui, 11 avis contraires et 25 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la prise en considération et le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de M. Mayer intitulé «Et si on jumelait Gland?».

15. Postulat de Mme Charlotte Gabriel intitulé «Pour un cinéma "open air" durant la période estivale».

Le président passe la parole à Mme Gabriel pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

Par 54 oui, 8 avis contraires et 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la prise en considération et le renvoi à la Municipalité pour étude et rapport du postulat de Mme Gabriel intitulé «Pour un cinéma "open air" durant la période estivale».

16. Interpellation de M. Michael Rohrer intitulée «Chemin des rives du lac prévu par le Plan directeur cantonal: quel est l'état de la situation des servitudes?».

Le président passe la parole à M. Rohrer pour le développement de son interpellation.

Le président demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante.

- M. Cretegny: la réponse sera donnée lors du prochain Conseil.

17. Interpellation de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro intitulée «Etat des lieux de l'avancement de la révision du Plan directeur communal».

Le président passe la parole à M. Amado Ribeiro pour le développement de son interpellation.

Le président demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante.

- M. Th. Genoud: il n'est pas possible de répondre maintenant puisque cela concerne la motion déposée précédemment avec un délai de réponse. La Municipalité travaille sur cet objet et elle viendra devant le Conseil avec un préavis.
- M. Amado Ribeiro: aimerait une réponse plus explicite concernant les 3 points énoncés: planning d'étude, acteurs concernés, présentation au Conseil communal de l'importance de la révision de ce Plan directeur.
- M. Cretegnny: M. Genoud a clairement répondu que la Municipalité allait répondre à travers un préavis à toutes ces questions. Une Commission du Conseil aura l'occasion de se pencher sur le préavis et le Conseil débattera à ce moment-là. Il n'y a pas de cogestion à faire, l'on est dans un processus qui est actuellement dans les compétences et les mains de la Municipalité.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. Interpellation de M. Jean-Michel Favez intitulée «Les Autorités de canton de Vaud se mettraient-elles à genoux devant la Municipalité de Gland?».

Le président passe la parole à M. Favez pour le développement de son interpellation.

Le président demande à la Municipalité si elle désire répondre séance tenante.

La Municipalité ne le désire pas, elle répondra lors du prochain Conseil.

19. Divers + propositions individuelles

- M. de Hadeln: dans les communications de la Municipalité de ces derniers Conseils l'on ne parle plus des zones 30km/h, lesquelles n'ont pas l'air de se développer au-delà de ce qu'elles sont actuellement.
- M. Fargeon: le chef de projet du SIE travaille sur le dossier du bas. Il y a des directives à reprendre, la Municipalité devra prendre des décisions sur la manière d'agréments la zone 30km/h de ce quartier du bas de la ville sachant qu'il y a eu quelques réactions concernant le haut. L'information viendra avec un préavis sur la suite de ce dossier.
- M. Rohrer: la banque Dexia a été démantelée, devrait-il y avoir une influence sur les finances communales?
- M. Collaud: Dexia a été repris et si la banque demandait le remboursement, elle ne pourrait pas le faire étant donné que c'est avec un taux qui est un peu plus haut que le marché aujourd'hui. Le risque est faible d'avoir une telle demande. Il y a 2 ans, lors d'une rencontre avec une responsable de Dexia, il avait fait une proposition de casser le contrat à taux fixe afin de faire un renouvellement avec un taux plus bas, mais la pénalité pour casser le contrat était plus élevée que le gain que l'on avait; pour cette raison cela n'avait pas été fait. Tant que la banque ne demande pas de la rembourser rien ne va se passer et comme elle a été reprise, il n'y a pas de risque pour la commune.
- M. Pittet: y-a-t-il un problème technique avec le réseau Wifi dans la salle, il n'arrive pas à se connecter?
- M. Cretegnny: il y a actuellement un souci de connexion et des vérifications sont en cours avec le fournisseur de prestations afin de régler ce problème.
- M. Hill: dit sa satisfaction pour avoir reçu les brochures sur Région-Nyon ce qui lui permettra d'avoir plus d'informations sur ce qui se passe dans la région. Concernant la banque Dexia, il a été

dit que le seul risque était celui de la demande de rembourser l'emprunt avant terme, existe-t-il des clauses de pénalités dans le contrat?

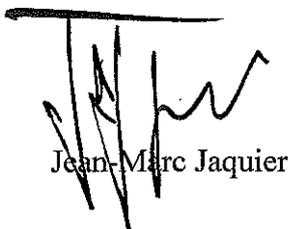
- M. Collaud: non, il n'y a pas de clauses. Si c'est la banque qui demande le remboursement, elle doit demander le montant total. Par contre si nous, nous demandons le remboursement, elle devrait donner le montant total plus les pénalités. Du moment que c'est la banque qui nous a prêté, il n'y a pas de clauses de pénalités, donc risque zéro.
- M. Cosandier: le Conseil avait voté un préavis concernant un îlot modérateur de trafic, angle rue de l'Etraz-rue de la Paix, où en est-ce?
- M. Fargeon: la Municipalité n'a pas encore reçu la confirmation de la cession du terrain d'environ 50m² de la part de CFF SA. Le Voyer de l'Etat a demandé une mise à l'enquête et il faut attendre, même si c'est une expropriation volontaire, pour remettre à l'enquête 3 mois, puis ensuite pouvoir commencer les travaux, s'il n'y a pas d'oppositions.
- M. Rohrer: quelle est la date exacte pour la réception du président du Grand Conseil?
- M. Cretegnny: la date du 4 septembre 2012 devrait être confirmée.
- M. Pittet: y aurait-il possibilité d'avoir plus de micros pour les Conseillers et Conseillères?
- Le président espère avoir 6 micros au minimum à disposition pour le prochain Conseil.
- M. Favez: place de la Gare, les travaux côté route de Nyon la rendent étroite pour les voitures et les piétons doivent aussi utiliser le même cheminement ce qui très dangereux pour eux. Il faut réagir rapidement de manière à éviter qu'un accident se produise. A la Plage, les poubelles accueillant les déchets incinérables débordaient, les autres pas du tout. Une fois pleines, les gens déposent n'importe quoi dans les autres poubelles. C'est bien de mettre des poubelles avec tri mais il faut les vider plus souvent.
- Mme Girod: précise que le protocole vaudois prévoit la réception du président du Grand Conseil le premier mardi de septembre, donc c'est la date du 4 qui est retenue.
- Mme R. Bovet: serait-il possible d'ouvrir la déchèterie en permanence le samedi et aussi mettre à disposition des chariots afin que les gens à pied puissent amener leurs déchets verts et journaux?
- M. Fargeon: la déchèterie est ouverte 6 jours sur 7. L'ouverture élargie du samedi serait difficile, 2 personnes travaillent, l'une à 50%, l'autre à 75%. Cela nécessiterait de devoir trouver des augmentations du temps de travail et pour l'instant, ce n'est pas possible pour ces personnes. Cela fait partie des réflexions et analyses sur la taille et l'endroit de la déchèterie. Quant au matériel, il faut aussi réfléchir de quelle manière il est possible d'aider la population à amener ce type de matériau.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle que le 23 octobre auront lieu les élections fédérales et que la prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 17 novembre 2011 à 19h30, puis il clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h36.

Pour le bureau de Conseil communal:

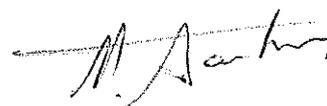
Le président:



Jean-Marc Jaquier



La secrétaire:



Mireille Tacheron